



Deux-Montagnes, le 22 août 2025

Chers parents,

Vous recevez aujourd'hui la convocation pour l'assemblée générale des parents qui se tiendra le jeudi 28 août 2025, à 8h45, au gymnase de l'école. Lors de cette assemblée, il y aura élection des représentants des parents pour le conseil d'établissement ainsi que pour le comité des parents du CSSMI. Nous vous rappellerons les rôles et fonctions des différents groupes de parents qui s'impliquent dans notre milieu scolaire.

L'implication des parents est essentielle au fonctionnement et à la vie de notre école. Nous vous invitons chaleureusement à participer.

Vous trouverez joint à cet envoi l'ordre du jour de notre assemblée générale, le procès-verbal de l'assemblée générale du 11 septembre 2024 ainsi que le rapport annuel de 2024-2025.

Nous vous souhaitons une année scolaire 2025-2026 des plus agréables, remplie de beaux moments, de nombreux plaisirs et de nouvelles connaissances à partager avec vos enfants.

Veillez accepter, chers parents, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

*Gabrielle Gilbert*  
Gabrielle Gilbert  
Présidente du conseil d'établissement

  
Geneviève Rossignol  
Directrice



## **Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle des parents 2025**

Tous les parents des élèves fréquentant l'école des Mésanges sont invités à l'assemblée Assemblée générale des parents.

**Date: Le jeudi 28 août 2025**

**Heure: 8h45**

**Lieu: Gymnase de l'école**

### Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Désignation d'un président et d'un secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale précédente
5. Présentation des rôles et fonctions des membres du conseil d'établissement, du comité de parents et de l'organisme de participation des parents
6. Rapport annuel des activités du conseil d'établissement
7. Procédure d'élection :
  - 7.1 Nomination d'une présidence d'élection
  - 7.2 Adoption des procédures d'élection
  - 7.3 Nomination de 2 scrutateurs
8. Mise en candidature
9. Élection des représentants des parents au conseil d'établissement (2 postes de deux ans et un poste de substitut 1 an)
10. Résultat des élections
11. Élection d'un représentant et d'un substitut au comité de parents de la CSSMI
12. Formation de l'organisme de participation des parents
13. Période de questions
14. Mot de la direction
15. Levée de l'assemblée